

DÉLIBÉRATION N°DL20230061 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 05/05/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA (à compter de 18h36) ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h53) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA (à compter de 18h36) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT (à compter de 18h36) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 À L'EXERCICE 2023 VIA LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat 2022 de la section de fonctionnement du budget principal de la ville, conformément aux propositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
<i>Part du résultat de clôture cumulé 2021 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002 (1)</i>	0,00 €
<i>Recettes de fonctionnement 2022 (2)</i>	48 457 493,83 €
<i>Dépenses de fonctionnement 2022 (3)</i>	46 790 645,22 €
<i>Résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)</i>	1 666 848,61 €
<i>Résultat de clôture cumulé 2022 de la section de fonctionnement (5) = (4) + (1)</i>	1 666 848,61 €
En	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2022	
<i>Solde d'exécution cumulé 2021 de la section d'investissement inscrit au chapitre 001 (1)</i>	-3 703 599,35 €
<i>Recettes d'investissement 2022 (2)</i>	20 707 661,37 €
<i>Dépenses d'investissement 2022 (3)</i>	16 038 815,61 €
<i>Solde d'exécution 2022 de la section d'investissement (4) = (2) - (3)</i>	4 668 845,76 €
<i>Solde d'exécution cumulé 2022 de la section d'investissement (5) = (4) + (1)</i>	965 246,41 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023	
<i>Résultat de clôture cumulé 2022 de la section de fonctionnement à affecter comme suit (1)</i>	1 666 848,61 €
<i>solde d'exécution cumulé 2022 constaté en dépenses d'investissement (001)</i>	0,00 €
<i>solde d'exécution cumulé 2022 constaté en recettes d'investissement (001)</i>	965 246,41 €
<i>A inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le solde d'exécution cumulé 2022 (2)</i>	0,00 €
<i>Reste à affecter (3) = (1) - (2)</i>	965 246,41 €
<i>Restes à réaliser 2022 constatés en dépenses d'investissement</i>	-5 439 535,90 €
<i>Restes à réaliser 2022 constatés en recettes d'investissement</i>	561 426,06 €
<i>Reste à affecter (4) = (3) - (4)</i>	0,00 €
<i>Besoin de financement 2022 de la section d'investissement</i>	-3 912 863,43 €

Au budget supplémentaire 2023 sont donc inscrites les écritures comptables suivantes :

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en <u>dépenses d'investissement</u>	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en <u>recettes d'investissement</u>	965 246,41 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés en <u>recettes d'investissement</u>	1 666 848,61 €
002 - résultat de fonctionnement reporté en <u>recettes de fonctionnement</u>	0,00 €

outre, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent ainsi que le vote des reports de crédits, par le biais du budget supplémentaire.

Ce dernier peut également comporter des opérations nouvelles, en autorisant de nouvelles dépenses ou pour prendre en compte de nouvelles recettes. A l'inverse, il permet aussi de supprimer des crédits de dépenses antérieurement votés, et de modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Ainsi, l'affectation du résultat de clôture cumulé 2022 à l'exercice 2023, l'inscription des restes à réaliser de l'exercice 2022 et les réajustements budgétaires sont présentés dans le budget supplémentaire 2023, en annexe de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

4 contre Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-
CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT

2 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'affectation du résultat 2022 au budget de l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus,
- **d'approuver** le projet de budget supplémentaire 2023, tel que détaillé dans l'annexe de cette délibération.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/05/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Pierre DECLINE

Date de mise en ligne 24 mai 2023